

Séjours vacances enfants et adolescents

de 6 à 14 ans

LAC DU LAOUZAS

Juillet 2018



Arc-en-Sud organise chaque été, depuis 1996, des séjours vacances pour enfants et adolescents au bord du lac du Laouzas dans le département du Tarn. Ce site est parfaitement adapté pour passer des vacances passionnantes, riches en activités et en émotions !

Équitation, canoë-Kayak, VTT, trioot, beach-volley, trampoline, basket, tennis, grands jeux, voile, activités manuelles, ateliers musicaux, baignade Lac du Laouzas et Piscine des sources chaudes à Lacaune, création d'un spectacle...

3 possibilités de séjour :

tout compris

avec transport A/R au départ de Marseille

Mini Laouzas

du 10 au 17 juillet 2018 (8 jours) : 460 €

Laouzas Classique

du 17 au 30 juillet 2018 (14 jours) : 680 €

Maxi Laouzas

du 10 au 30 juillet 2018 (21 jours) : 870 €

Séjours conventionnés CAF 13

Possibilité de régler le montant du séjour en 10 fois

Infos et inscription :

Espace « Arc-en-Sud »

25 bd Montricher

13001 Marseille

04 91 06 14 51 / 06 50 60 86 64

arcensud@gmail.com / www.arc-en-sud.com

+ Des activités à la carte

Les enfants et les adolescents choisissent les activités auxquelles ils veulent participer.

+ Un séjour à taille humaine

Séjour limité à 24 participants

Encadrement optimal : 1 adulte pour 4 enfants/adolescents

Un rythme adapté à chaque participant (lever échelonné, rythme de journée équilibré...)

+ Des moments inoubliables

Soirées feu de camp, atelier cuisine, bivouac, grillade...

+ Une cuisine de qualité

Repas préparés par un cuisinier professionnel membre de l'association

ARC-EN-SUD
association loi 1901
www.arc-en-sud.com

Les activités

Toutes les activités sont comprises dans le montant du séjour et sont proposées sous forme d'inscription à la carte :

Équitation (initiation et randonnées)

VTT (balades sur les sentiers balisés des environs)

Triofoot

Tournois sportifs (beach-volley, basket, tennis...)

Trampoline

Activités manuelles

Ateliers musicaux (instruments et chant)

Grands jeux

Activités nautiques : voile, canoë-kayak, planche...)

Création d'un spectacle (décors, mise en scène, costumes...)

Baignade : Lac du Laouzas et piscine des sources chaudes à Lacaune

Bivouac



Projet éducatif

Les objectifs éducatifs des séjours de vacances organisés par l'association Arc-en-Sud sont simples et se résument à une grande visée globale. Par ses différentes actions, Arc-en-Sud est un organisme qui souhaite participer, à son échelle, à la socialisation des enfants et des adolescents. Concrètement, il s'agit de :

Permettre aux enfants ou adolescents de passer des vacances éducatives agréables

Le terme *éducatif* englobe principalement deux grandes orientations :

- _ favoriser l'accès de chaque enfant à l'autonomie.
- _ permettre à chaque enfant ou adolescent d'évoluer sereinement au sein d'un cadre collectif dans le respect des autres et de l'environnement.

« Favoriser l'accès à l'autonomie » signifie permettre à l'enfant ou à l'adolescent de faire des choix et de le rendre maître de ses choix. Il est donc nécessaire de créer les conditions de prise de responsabilités à la mesure de chacun.

A travers l'apprentissage de la vie en collectivité, il s'agit de développer les aptitudes de chaque participant à s'organiser et à agir en groupe.

Le terme « agréable » sous-entend deux autres objectifs :

- _ Favoriser l'épanouissement personnel de chaque enfant ou adolescent.
- _ Permettre à chacun de prendre du plaisir à travers les activités proposées et le séjour dans sa globalité.

Arc-en-Sud est une association Loi 1901 créée en 1995 par des enseignants, des éducateurs, des animateurs, des directeurs, des formateurs, motivés pour proposer aux enfants et aux jeunes des séjours de vacances de qualité à des coûts abordables pour les familles.

L'objectif principal d'Arc-en-Sud est de permettre à chaque enfant ou adolescent de profiter pleinement de ses vacances.

Pour cela, nous organisons uniquement des séjours limités à un petit nombre de participants. En effet, nous estimons que les petits groupes favorisent la convivialité, l'écoute et l'attention à chacun.

Nous attachons également une grande importance au nombre d'animateurs présents sur chaque séjour pour que tous les participants évoluent sereinement et en toute sécurité durant leurs vacances.

Arc-en-Sud se donne les moyens d'organiser des séjours de qualité pour que vos enfants bénéficient d'inoubliables vacances en couleurs.

Séjours vacances enfants et adolescents Juillet 2018 - Lac du Laouzas Tarn (81)



Lieu : la région du Laouzas se situe au cœur du Parc naturel du Haut Languedoc, au pays des Dolmens et des Menhirs, dans le département du Tarn, en bordure du lac, les pieds dans l'eau et au pied des Monts de Lacaune.

Périodes : 3 périodes de séjour sont proposées :

Mini Laouzas : du mardi 10 au mardi 17 juillet 2018 (8 jours)

Laouzas classique : du mardi 17 au lundi 30 juillet 2018 (14 jours)

Maxi Laouzas : du mardi 10 au lundi 30 juillet 2018 (21 jours)

Hébergement : les participants sont répartis en plusieurs groupes (6/7 ans, 8/9 ans, 10/11 ans et 12/14 ans). Les plus jeunes sont hébergés dans le gîte agréé par Jeunesse et Sports. Les autres groupes dorment sous tentes dans le camping "Les rives du lac du Laouzas".

Montant des séjours : le montant des séjours s'entend tout compris, hors adhésion, (transport A/R en autocar ou en minibus au départ de Marseille ou Montpellier, hébergement, restauration, activités, animation, encadrement, assurances...) :

Mini Laouzas : du mardi 10 au mardi 17 juillet 2018 (8 jours) : **460 €**

Laouzas classique : du mardi 17 au lundi 30 juillet 2018 (14 jours) : **680 €**

Maxi Laouzas : du mardi 10 au lundi 30 juillet 2018 (21 jours) : **870 €**

L'hébergement

Les enfants et les jeunes sont toujours hébergés dans des centres de vacances ou des sites agréés par les services de l'État.

Règles de vie

Elles concernent la vie sanitaire et sociale du groupe. La vie en collectivité implique le respect de certaines règles simples qui facilitent le bon déroulement du séjour. Elles sont présentées aux participants, par l'équipe d'animation, dès l'arrivée ou lors d'une rencontre de préparation. L'hygiène alimentaire est assurée par le respect de menus équilibrés et variés. L'équipe d'animation veille à la bonne hygiène corporelle des enfants. Chaque animateur a la responsabilité d'un groupe de huit enfants maximum, notamment au niveau de la vie quotidienne (douche, nettoyage du linge, etc.). L'argent de poche est réservé aux seuls besoins personnels des enfants (achats de cartes postales, d'un petit souvenir, etc.). Il peut être confié à l'équipe d'animation avant le départ ou l'enfant le garde et le gère sous son entière responsabilité.

Retour dans la famille

Le renvoi d'un participant peut être décidé par l'équipe d'animation si le comportement de celui-ci constitue un danger pour le bon déroulement du séjour (actes dangereux ou malveillants, manquement grave et répété aux consignes de sécurité, etc.). Dans ce cas, le responsable de l'enfant est prévenu et les frais de rapatriement sont à sa charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

Le transport

Les informations sur les horaires seront transmises par courrier une dizaine de jours avant la date du départ. Au départ et au retour la présence d'un adulte accompagnant l'enfant au lieu du rendez-vous est obligatoire. En général, le transport comprend l'aller et le retour en car selon un tarif forfaitaire. Par conséquent, aucun remboursement ne peut être accordé si cet aller-retour ou l'un des voyages n'est pas effectué par un participant.

Les activités

Notre objectif principal n'est pas de proposer aux enfants une consommation d'activités. Les activités proposées sont organisées en fonction du rythme et du souhait des enfants. Les activités sportives ne sont pas intensives mais progressives permettant à l'enfant la découverte, l'initiation et la pratique de ces sports. Pour pratiquer certaines activités sportives il est nécessaire que l'enfant possède un certificat médical d'aptitude aux sports. Pour participer aux activités nautiques il est nécessaire que l'enfant possède une "attestation de réussite au test d'aisance aquatique" délivrée par un Maître Nageur-Sauveteur. Des temps de détente sont prévus pour répondre aux différents besoins des enfants et des jeunes. L'équipe d'animation tient compte de la nécessité de chacun de "se retrouver" (courrier, lecture, discussion, musique, etc.).

L'équipe d'encadrement

Chaque séjour de vacances organisé par notre association est agréé par les services de l'État. L'équipe d'encadrement se compose d'un directeur qui a sous sa responsabilité un adjoint pédagogique, un assistant sanitaire et l'équipe d'animateurs. L'équipe d'encadrement est au minimum d'un adulte pour 6 enfants.

Relations avec les familles

Avant le séjour, l'équipe d'animation organisera une réunion d'information. Pendant le séjour, les animateurs veilleront à ce que les enfants écrivent au moins une fois par semaine à leurs parents. En ce qui concerne la visite des parents, et dans le seul intérêt de l'enfant, des conditions très strictes sont à remplir.

Visite conjointe des parents :

- présentation des cartes d'identité des parents

Visite séparée du père ou de la mère :

-présentation de la carte d'identité et autorisation du conjoint absent ou présentation, pour les parents divorcés, d'une pièce attestant qu'il a l'enfant à charge ou le droit de visite.

Visite de tout autres parents :

- présentation d'une autorisation parentale et carte d'identité.

Suivi médical de l'enfant

Durant tout le séjour, le directeur et l'assistant sanitaire sont en relation permanente avec un docteur en médecine générale de la localité la plus proche. Une fiche de liaison médicale vous sera envoyée, en même temps que la convocation. Cette fiche comporte tous les renseignements nécessaires au suivi médical de l'enfant. Durant le séjour, notre association fera l'avance, si nécessaire, des frais médicaux suivants : visite chez le médecin et médicaments. Ces frais vous seront facturés au retour du séjour. Les frais d'hospitalisation seront directement facturés aux familles. Le rapatriement sanitaire d'un participant, pendant le séjour, est pris en charge par notre assurance. En cas de maladie, de visite du médecin, d'accident, vous serez immédiatement prévenu par le directeur du séjour.

Le trousseau

Une liste des effets vous sera transmise en même temps que la convocation. Les affaires devront être marquées au nom et prénom du participant.

Adhésion et inscription

Les séjours que nous proposons sont ouverts uniquement aux membres adhérents de l'association. Le montant de l'adhésion s'élève à 10 € (individuelle), 20 € (familiale) ou 30 € (collectivité) et sera versé en espèces ou par chèque à l'ordre de : ARC-EN-SUD. L'adhésion est valable pour une année scolaire du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Les inscriptions sont reçues par courrier et enregistrées dès réception :

- de la fiche d'inscription dûment remplie
- du versement des arrhes : 160,00 €

Le solde est à régler au plus tard 1 mois avant le départ. En cas d'inscription effectuée moins d'un mois avant le départ, la totalité du montant du séjour devra être versée. Un échelonnement du paiement est possible. Pour cela, il vous suffit de nous faire parvenir, avant l'échéance mentionnée sur la facture, autant de chèques que de mensualités souhaitées (10 chèques et 10 mois maximum) d'un montant global correspondant à la somme totale due. Chaque chèque, à l'ordre de « ARC-EN-SUD » sera daté du jour de sa rédaction et il sera porté à son dos, par vos soins, la date d'encaissement souhaitée. Ce système de paiement n'entraîne aucun frais supplémentaire.

Tarifs et prestations

Le montant de chaque séjour comprend les frais d'organisation, les frais administratifs, le transport A/R au départ de Marseille, les repas, l'hébergement, les activités, l'animation, le matériel, l'encadrement, l'assurance. Notre association est agréée pour recevoir les Chèques Vacances.

Conditions d'annulation

1./ Suppression d'un séjour par l'association :

L'association vous informera immédiatement et vous remboursera l'intégralité des sommes versées.

2./ Annulation de votre part :

Elle doit nous parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception :

- plus d'un mois avant le départ :

le 1^{er} versement reste acquis à l'association.

- entre 30 jours et 15 jours avant le départ :

50% de la somme globale sera retenue par l'association.

- moins de 15 jours avant le départ :

l'intégralité du montant du séjour sera retenue. Toutefois, les cas particuliers seront étudiés par le bureau de l'association.

Assurances

Notre association est assurée à la MAIF pour tous les séjours qu'elle organise. Tous les participants aux séjours de vacances sont couverts pour les risques suivants : accident, responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Les objets et vêtements des participants ne sont pas assurés.

CONTACT



ARC-EN-SUD

Espace Arc-en-Sud

25 boulevard Montricher 13001 Marseille

Téléphone : **04 91 06 14 51 / 06 50 60 86 64**

Site internet : **www.arc-en-sud.com**

Courriel : **arcensud@gmail.com**